



Anney Lac Pêche

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE**

**DE L'AAPPMA « ANNECY LAC PECHE » 2023**

**DIMANCHE 28 JANVIER 2024**

**COMPLEXE D'ANIMATION DE SEVRIER**

Après les propos de bienvenue du Maire de SEVRIER, Monsieur Bruno LIONNAZ, le Président Yann MAGNANI présente ses vœux de bonne année à tous et remercie les personnalités et invités présents :

Monsieur HERISSON, Sénateur honoraire, Comité de bassin RMC,

Mesdames LHULLIER et MUGNIER, Conseil départemental,

Monsieur ROLLIN, Grand Anney, Maire de Duingt,

Messieurs LIONNAZ et DUMOLLARD, Commune de Sevrier,

Monsieur LANGLET, Direction départementale des territoires,

Madame GOULON, INRAE,

Messieurs PERRIERE et GABRIEL, La Coulée douce,

Monsieur VENET, FDPPMA 74, AAPPMA Anney rivières,

Monsieur MARTIN, FDPPMA 74,

Messieurs GUILLOT et SICK, AAPPMA de Paladru,

Monsieur MALASSI, AAPPMA de Vizille.

Il présente les excuses de :

Madame RIOTTON, députée,

Monsieur SADDIER et Madame DONZEL, Conseil départemental,

Monsieur BRUYERE, SILA,

Mesdames HAMELET et REALLIS, INRAE,

Monsieur AYEL, AAPPMA d'Aix les Bains,

Monsieur GERVASONI, APALLF.

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Yann MAGNANI ouvre l'assemblée générale extraordinaire et expose les raisons de sa tenue.

Des petites modifications ont été apportées à certains articles des statuts types des AAPPMA pour tenir compte des changements du mode de délivrance des cartes de pêche et entériner la possibilité d'organiser des réunions par visioconférence.

Pour conserver l'agrément de l'AAPPMA, ces nouveaux statuts doivent être approuvés.

Il présente les articles modifiés :

### **1° L'article 2 est complété par deux alinéas ainsi rédigés :**

« La cotisation statutaire est le montant dû par le pêcheur pour son adhésion à l'AAPPMA.

« La cotisation statutaire fédérale est le montant dû par une AAPPMA pour son adhésion à la fédération départementale. » ;

### **2° A l'article 7 :**

a) Le point 1 est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« 1. S'affilier à la fédération départementale du département dans lequel elle est agréée.

« La cotisation statutaire fédérale définie à l'article 1er est perçue directement par le biais du site Internet d'adhésion géré par la Fédération nationale. Elle est due par l'association, proportionnellement au nombre de ses membres. Son montant, modulé en fonction de la catégorie de membre à laquelle appartient l'adhérent, est fixé annuellement par le conseil d'administration de la fédération départementale. » ;

b) Le point 2 est supprimé (percevoir la RMA et la CPMA) ;

c) Le point 4 est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« 4. Gérer un réseau de distribution de cartes de pêche et mettre à disposition des assortiments migrateurs, documents d'information des pêcheurs, ou tout autre élément utile, conformément à un dispositif d'organisation arrêté par le conseil d'administration de la fédération départementale. » ;

d) Au point 6, les mots : « N'effectuer des dépôts de cartes de pêche » sont remplacés par les mots : « Ne délivrer des cartes de pêche » ;

3° Après l'article 19, il est inséré un article 19 bis ainsi rédigé :

« Art. 19 bis. – Le conseil d’administration statue sur le principe et les modalités de recours aux conférences téléphoniques ou audiovisuelles, pour les assemblées générales, les réunions du conseil d’administration et du bureau.

« En cas de recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participant ou votant à distance sont réputés présents. Ils sont avisés par tout moyen des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l’ensemble des droits attachés à leur qualité. Les décisions sont alors régulièrement prises. » ;

**4° A l’article 22, le quatrième alinéa est supprimé ;**

(Les sommes collectées au titre de la RMA et de la CPMA sont enregistrées dans deux sections comptables distinctes de celle de la gestion générale de l’association)

5° A l’article 38, au dernier alinéa, les mots : « les rapports des comptabilités de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l’article L. 213-10-12 du code de l’environnement et des fonds propres de l’association » sont remplacés par les mots : « les rapports de la comptabilité des fonds propres de l’association ».

**Ces modifications et les nouveaux statuts sont approuvés à l’unanimité par l’AGE.**

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Yann MAGNANI ouvre l'assemblée générale ordinaire et présente l'ordre du jour.

1 – Il rappelle que les comptes-rendus des assemblées générales et des conseils d'administration peuvent être consultés sur le site internet de l'association.

**Le compte-rendu de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.**

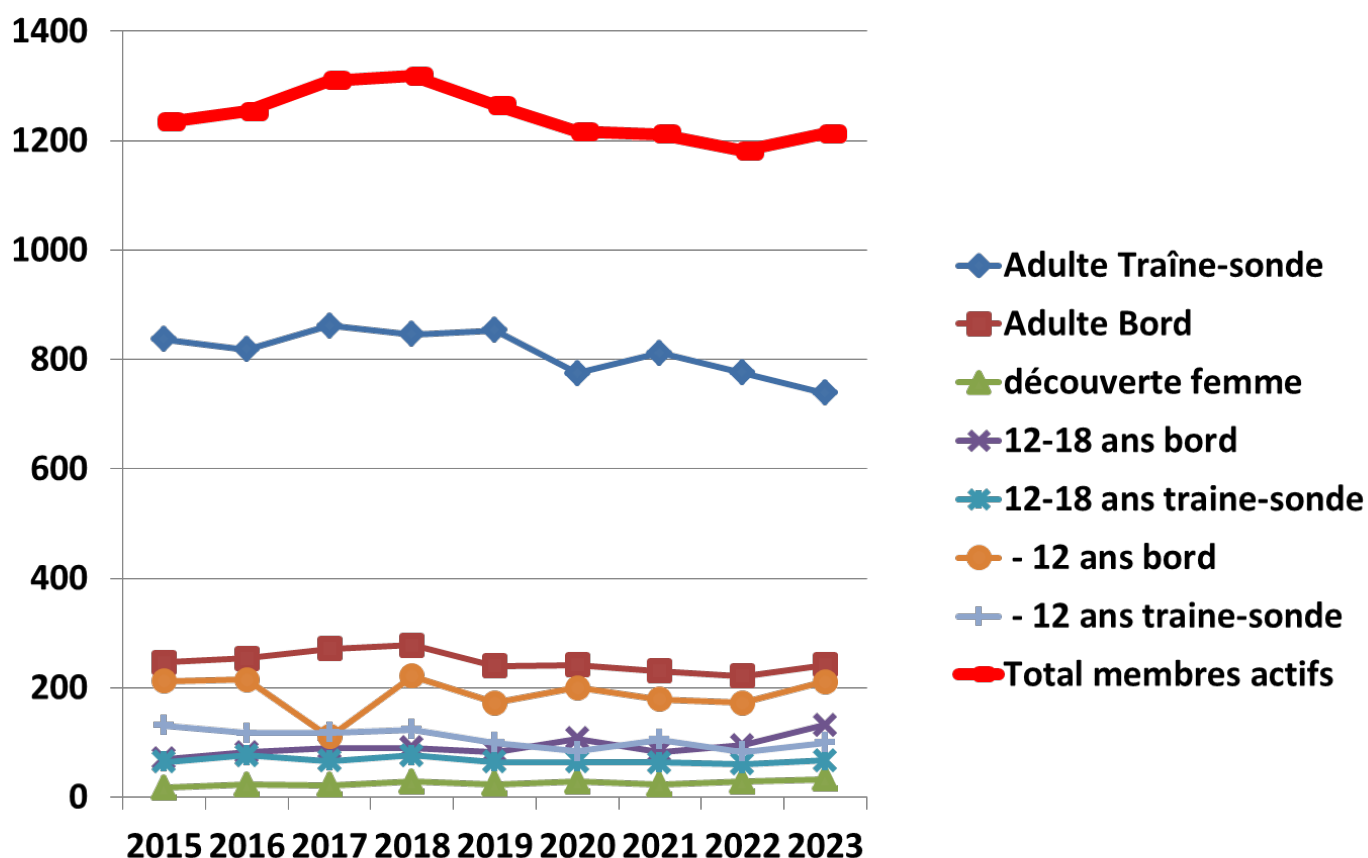
### 2 – Rapport d'activités 2023

#### - Fonctionnement associatif

Yann MAGNANI présente un état du nombre de cartes de pêche délivrées et son évolution depuis 2015.

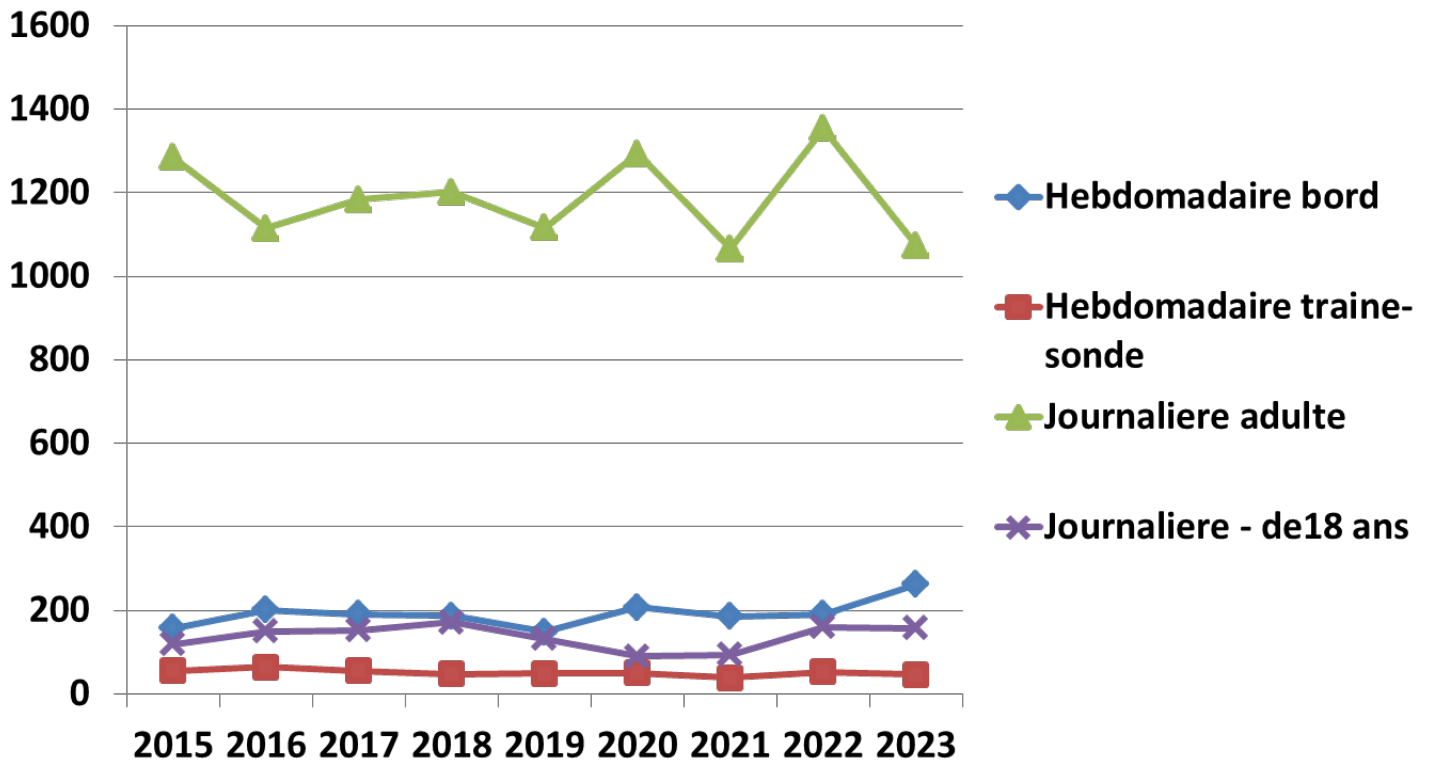
Le nombre total de cartes annuelles est relativement stable depuis 2020 (environ 1200). La légère baisse des cartes « adultes avec option traîne-sonde » est compensée par une légère augmentation des cartes « mineurs bord ».

**Anney lac pêche compte 1213 membres actifs en 2023.**



Les cartes touristiques hebdomadaires tendent à augmenter. Les cartes journalières fluctuent autour de 1200.

Les **quelque** 3000 cartes d'adhésion délivrées chaque année témoignent d'un intérêt toujours aussi fort, notamment des habitants du bassin annécien, pour la pêche de loisir sur le lac.



Yann MAGNANI fait ensuite un point sur l'avancement du projet de rénovation des bâtiments de La Puya.



Comme convenu lors de la dernière AG, un architecte a été mandaté pour élaborer un projet. Son coût avoisine 950 000 euros. Une demande de subventions a été adressée au Conseil départemental et une demande de permis de construire a été déposée mi-décembre.

En parallèle un accord de la ville d'Annecy a été obtenu pour prolonger sans soulte le bail emphytéotique de trente ans à dater du début des travaux ou pour acquérir la propriété pour un montant de l'ordre de 500 000 euros (frais annexes inclus).

La mise en œuvre du projet et son cadre juridique (acquisition ou non) dépendent maintenant de l'octroi de l'aide attendue du Conseil départemental (80%) dans le cadre du plan pêche.

En cas d'acquisition les deux AAPPMA « Annecy Rivières » et « Annecy Lac Pêche » seront propriétaires indivis pour moitié chacune et supporteront à parts égales le reste à charge des travaux.

#### - **Protection du lac et gestion piscicole**

Bernard GENEVOIS prend la parole.

Certains sujets évoqués ici même l'an dernier étaient restés en suspens. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

**Cartographie des herbiers** : Le Sila qui s'était engagé à financer le complément du travail exécuté par IDEX au titre des mesures compensatoires, suite à la destruction de l'herbier situé en face des Marquisats, a voté une subvention de 10 000 € qui correspondait au chiffrage initial si IDEX remplissait sa part de manière correcte. Ce n'est malheureusement pas le cas. De ce fait, pour obtenir une cartographie intégrale des herbiers, ce que nous souhaitons, il faut désormais mettre en place une opération d'un montant de 30 000€. Comment couvrir les 20 000€ manquants ? La question reste entière.

**Cartographie des zones de frai des féras** : L'ensemble des observations de terrain s'est terminée fin 2023. Il ne reste plus qu'à reporter les dernières informations obtenues sur la carte du lac pour disposer d'un relevé exhaustif des zones utilisées par les féras pour se reproduire avec pour objectif leur préservation.

**Fonctionnement de l'omblière** : Pour des raisons techniques il n'a pas été possible de mener à bien l'opération que nous avons envisagée cette année. Les plongées visant à déterminer l'état de fonctionnalité de l'omblière du Palace sont reportées à l'année prochaine.

**Résultats des analyses des têtes d'ombles capturés en 2022** : Ils confirment la tendance observée sur les têtes de 2021. 92% des poissons capturés proviennent de nos alevinages et seulement 8% de la reproduction naturelle. Cela renforce le besoin de comprendre pourquoi la reproduction naturelle ne fonctionne pas.

**Le programme truite lacustre** : Visant à mieux comprendre les déplacements tant des adultes que des juvéniles il a été lancé l'été dernier. Les premières données enregistrées en cette fin d'année 2023 et au cours de l'année 2024 devraient commencer à nous éclairer sur les périodes de montaison et de dévalaison des truites. A suivre.

**Ponton alevinage devant la pisciculture** : Fortement endommagé par la houle, il était devenu indispensable d'en repenser le système de fixation. Ce fut chose faite et l'été dernier sa rénovation a été engagée. Un grand merci aux bénévoles venus donner la main pour déplacer tous les blocs situés sous le ponton sans oublier l'aide appréciable du Conseil Départemental pour le financement de ces travaux.

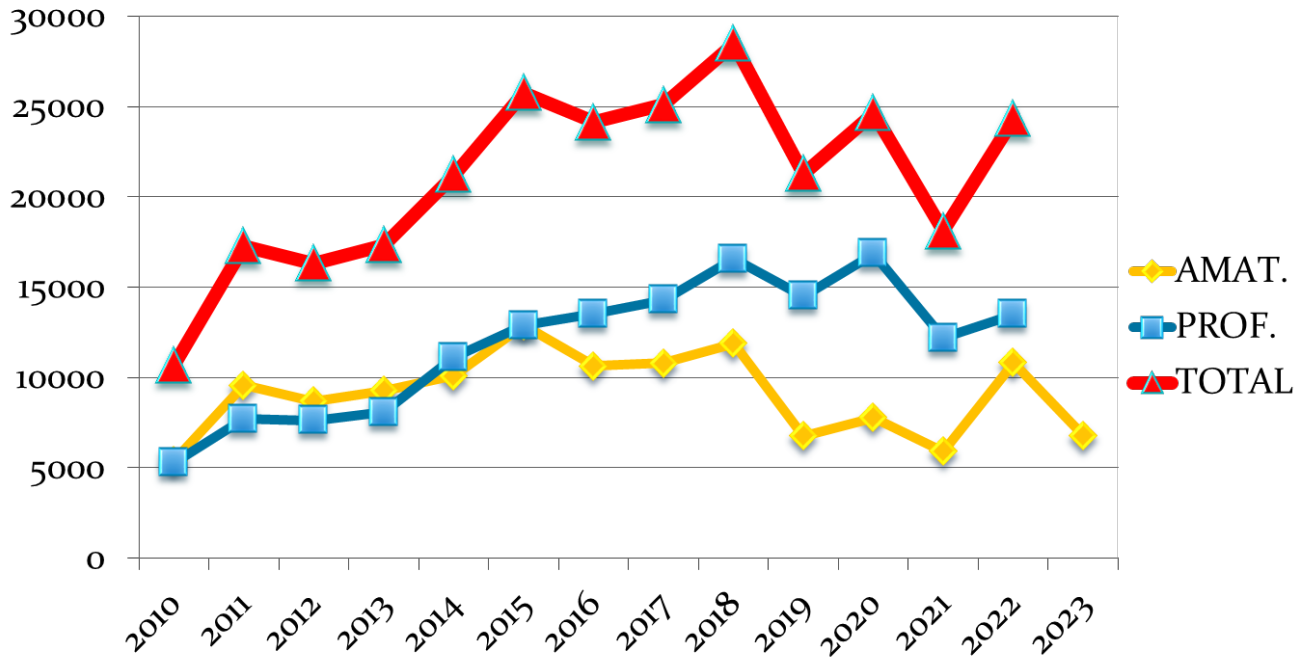
**Alevinage** : Praticué en deux fois (début juillet et fin août) à 2 stades différents il a permis de remettre à l'eau environ 90 000 alevins. Nous poursuivrons à l'avenir cet alevinage en deux temps en cherchant à mesurer l'efficacité de chacun des deux stades en terme de retour dans la pêche.

**Bateau de la garderie** : Toujours grâce à l'aide du Plan Pêche initié par le Conseil Départemental nous avons pu faire l'acquisition d'un bateau qui remplira divers offices et servira notamment à la garderie. Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de l'apercevoir sur le lac où il participe également aux opérations d'alevinage. La garderie voit son effectif s'accroître avec l'arrivée de nouveaux gardes. Les nouvelles conditions devraient permettre une augmentation du nombre d'heures de surveillance. (présentation de la garderie)

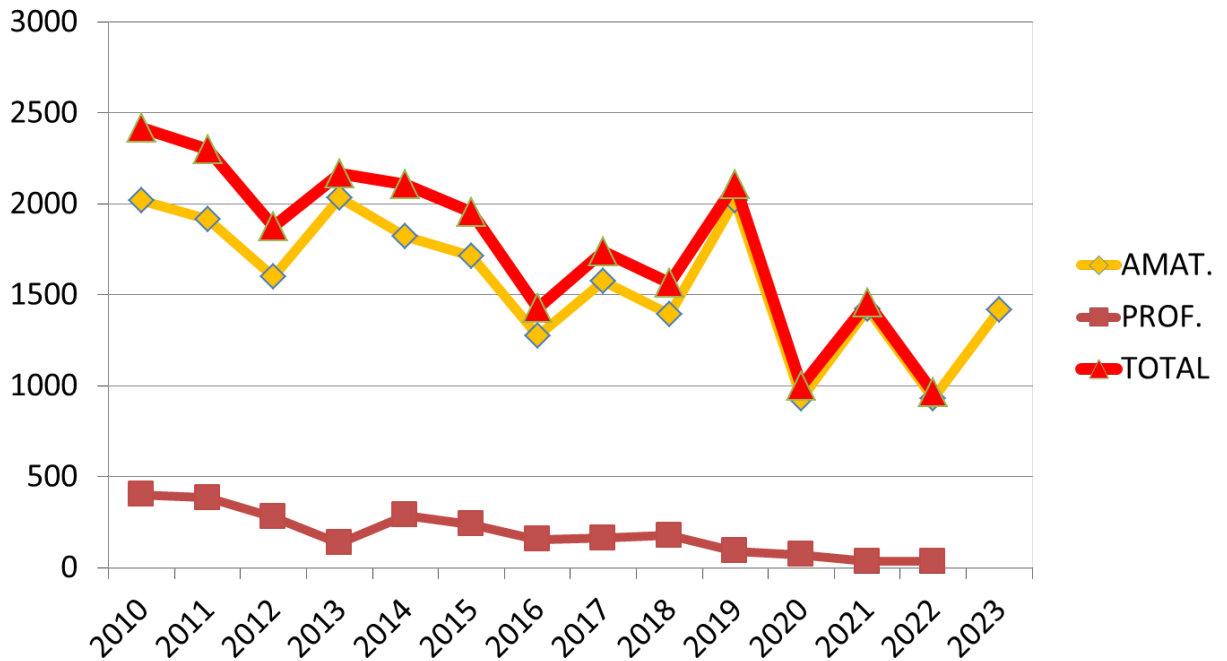
Quelques chiffres maintenant : Comme vous pouvez le constater l'année a été particulièrement difficile pour la féra dont les captures ont significativement baissé. Heureusement elle fut plus satisfaisante pour l'omble et la truite.

<b>Carnets saisis</b>	<b>Sorties</b>	<b>Truites lacustres</b>	<b>Ombles chevaliers</b>	<b>Féras</b>	<b>Brochets</b>	<b>Perches</b>
<b>636</b>	<b>16 471</b>	<b>825 Kg</b>	<b>1 418 Kg</b>	<b>6 800 Kg</b>	<b>819 kg</b>	<b>572 Kg</b>

- Statistiques de pêche Féras 2010 à 2023

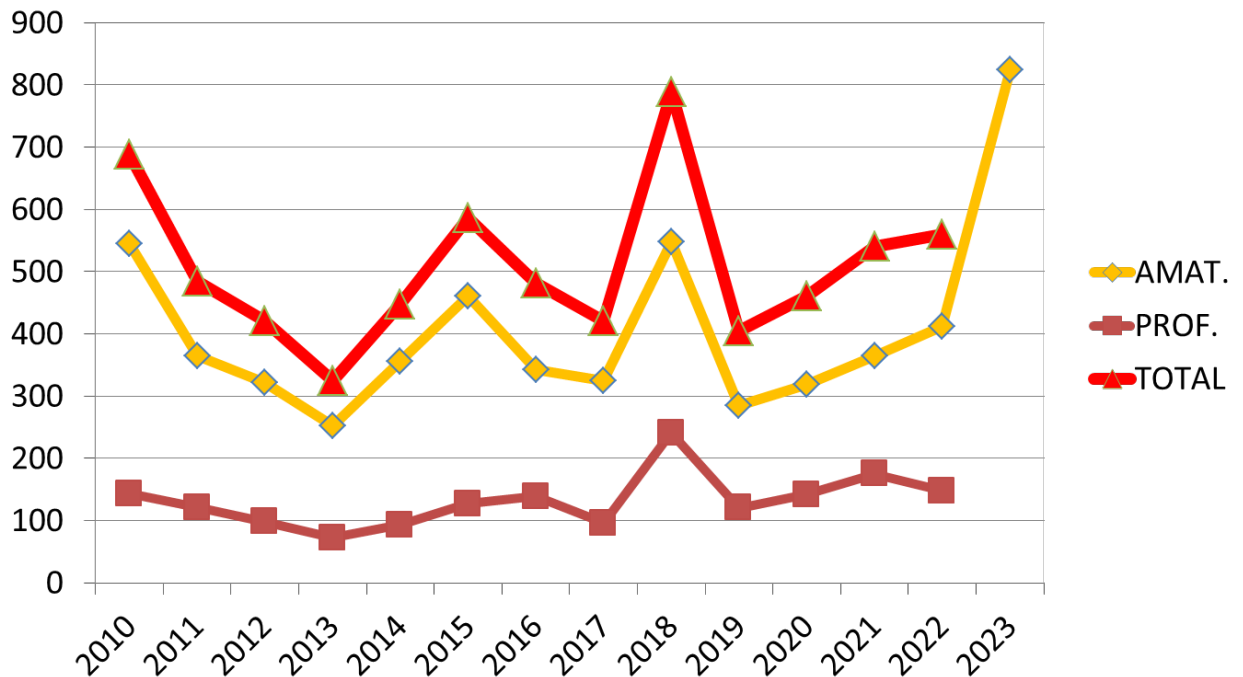


- Statistiques de pêche Ombles chevaliers 2010 à 2023





- Statistiques de pêche Truites lacustres 2010 à 2023



**La tenue des carnets** : C'est le dernier point que je souhaitais aborder. Trop de carnets sont mal renseignés rendant parfois impossible leur exploitation ou obligeant à un travail de récapitulation qui devrait être fait par le pêcheur. C'est beaucoup de temps perdu pour celui ou celle qui doit rentrer les données dans un tableau Excel, du temps qui serait mieux employé à d'autres tâches.

- Formation et développement de la pêche

Patrick BOUCHARD prend la parole.

**Ecole de pêche :**

Les stages des 2 premières semaines d'août n'étaient pas complets et la pêche a été difficile.

Nous avons eu un manque de bénévoles sur les divers stages, n'hésitez pas à solliciter le bureau si vous avez des difficultés à vous inscrire.

Toute proposition est la bienvenue, si des personnes ont des besoins en particulier (pêche à la traine, réglage de sonar...), faites-nous un retour.

**Atelier montages de nymphes** : comme toutes les années ALP a organisé au mois de novembre des ateliers de montage de nymphes. Nous n'avons pas pu communiquer sur les dates donc nous avons accueilli un peu moins de personnes que les années précédentes. De bons moments d'échanges, de rencontres et de convivialité. Remerciements à Gérard, Rémy, Christian, Bernard et Quentin pour leur aide.

**Ponton PMR (personne à mobilité réduite)** : la mairie de Veyrier est d'accord pour installer un ponton. Pour Saint Jorioz les prises de contact sont en cours.

- **Communication**

Roland DECARRE prend la parole et expose les différents articles de presse parus pendant l'année :

4 Mars 2023 Le Dauphiné : Conséquences de la sécheresse sur les cours d'eau et épisode sécheresse

5/6 Mars 2023 Reportage sur Fr3 - Fr2 : Sécheresse rivières à sec.

L'eau morte n'a jamais aussi bien porté son nom.

Les alevins de truites lacustres ont séché sur place.

Le Monde : 9 mars : Très bel article avec de nombreux intervenants.

Une phrase est resté : « Le Lac d'Annecy sans l'omble Chevalier, c'est imaginer le sommet du Mont Blanc sans neige. »

Suite à cet article le président, Carine et Bernard Genevois pour la pisciculture ont été beaucoup sollicités.

TF1 Fr2 Fr3 vidéos sur la raréfaction de l'omble chevalier, les problématiques du lac et l'alevinage de l'omble.

L'Essor Savoyard 8juin Quelles solutions pour préserver le lac ? Article complet de 3 pages avec de nombreux intervenants.

Médiapart : 9 Juillet

Annecy est l'une des villes françaises les plus touchées par les dérèglements climatiques

Réchauffement de l'eau du lac et ses répercussions sur les écosystèmes.

Et le journaliste s'interrogeait sur la possibilité de voir le lac d'Annecy devenir le réservoir d'eau potable pour tous ses voisins.

Normalement, c'est l'eau des montagnes qui se jette dans les lacs alpins, mais à Annecy on envisage d'inverser le processus avec le projet de monter l'eau du lac au Semnoz par 20kms de tuyaux.

10 juillet FR2 FR3 ; Vidéos sur l'alevinage de l'omble chevalier FR2 FR3 où nos bénévoles sont à l'honneur, avec beaucoup de rediffusions.

30 août Le Dauphiné et l'Essor Savoyard : Inauguration bateau garderie La Guârda

Avec une petite coquille commune pour les articles, ils indiquaient que nous alevinions en féras !!!

Puis il présente le bulletin annuel.

Devant le grand nombre d'articles de fond, la revue présente 4 pages supplémentaires cette année (28 pages). Il remercie Carine pour la mise en pages et cite les différents articles et leurs auteurs:

Yann Magnani : le mot du président, Inauguration La guârda, Tandem sans arillon pour armer les cuillères ondulantes pour pêche la traîne, « Essayer ce montage c'est l'adopter ».

Bernard Genevois : - Quoi de neuf au sujet de l'omble, Le ténia du poisson, Plainte contre des carpistes sponsorisés par la marque Nash.

Emilie Réalis : Danger pour l'omble chevalier Article très intéressant de cette scientifique :

Jean- Luc GASMANN: La cartographie des zones de frai des féras, Un vibrant Hommage à Bernard Maillet, Grand Serviteur de la pêche et de la défense des milieux aquatiques.

Un grand monsieur nous a quitté.

Bruno MARTIN : Etude des migrations des trutes lacustres, Clinostomum complanatum , vers plats originaire du Danube , ce nouveau parasite qui infeste les perches de nombre de cours et plans d'eau en France . A Annecy aucune des 65 perches n'était contaminée.

Carine GRISOLET: Evolution des captures de salmonidés

Alain LAINÉ: Bilan Garderie

Patrick BOUCHARD : École de pêche

Christian CAUZARD: Poissons fumés à chaud , procédé beaucoup utilisé dans les pays nordiques .

Roland DÉCARRE : Lac de sainte Croix Spécificité de ce lac pas de moteurs thermiques , ce qui n'empêche pas une forte affluence touristique. Comme quoi on n'est pas obligé de faire des vagues pour attirer les touristes.

Pour s'adapter au réchauffement de l'eau et à la disparition de l'omble chevalier introduction du sandre et du black bas.

Nadège LALET : Réglementation de la pêche au lac d'Annecy qui décide ?

On nous interpelle fréquemment sur le lac parfois à juste titre :

Pourquoi vous ne faites pas ceci, pourquoi ne pas faire cela, pourquoi les professionnels pêchent les feras près du bord avec les araignées profondes alors que ces filets étaient utilisés auparavant pour pêcher les ombles... ?

Remettons l'église au milieu du village (comme on dit).

La réglementation sur le lac relève du pouvoir du préfet.

Pour prendre ses décisions le préfet s'appuie sur la commission consultative.

Cette commission animée par la DDT( Direction Départementale des Territoires) est composée de 10 membres.

Avec deux voix ALP et Fédération nous n'avons pas le pouvoir de décision, nous faisons des propositions . Quelquefois elles sont retenues, pas assez souvent à notre gré. Et pour ma part je dis souvent que nous sommes plutôt le poil à gratter de cette commission, comme souvent les lanceurs d'alertes.

Remerciements à nos annonceurs qui nous permettent d'éditer ce bulletin, pensez à les privilégier lors de vos achats ou à les contacter si vous avez des projets.

Beaucoup de corps de métiers sont représentés.

Puis il présente les événements auxquelles ALP a participé:

FOIRE DE LA ROCHE SUR FORON : la fédération de pêche et de chasse ont tenu un stand commun. Carine, Patrick BOUCHARD et Bernard GNEVOIS étaient présents sur quelques journées.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT A VEYRIER DU LAC

A la demande de la mairie de Veyrier du Lac nous avons participé à la journée de l'environnement. Peu de monde et les visiteurs sont venus principalement pour faire un tour de bateau sur l'Espérance.

A l'issue du rapport d'activités, Yann MAGNANI remercie tous ceux qui ont œuvré pour mener à bien les actions de l'association.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### 3 - Présentation des comptes 2023

Gilbert ZAMBIANCHI présente les dépenses 2023.

<b>Dépenses</b>			
Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	996,38 €	
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	39 889,45 €	
		Exceptionnelles	7 878,65 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	2 545,28 €	
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	4 194,08 €	
		Exceptionnelles	28 615,43 €
Formation et développement de la pêche	2.0 Divers	468,75 €	
	2.1 Former les pêcheurs débutants	8 803,58 €	
Information	3.0 Divers	335,09 €	
	3.1 Editer le bulletin	7 099,74 €	
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	2 233,71 €	
	4.1 Organiser les réunions internes	7 053,50 €	
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	6 386,41 €	
		Exceptionnelles	14 692,97 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	5 434,15 €	
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	9 359,54 €	
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	6 051,66 €	
	4.6 Louer le droit de pêche	1 380,00 €	
4.7 Provision retraite	8 125,00 €		
		<b>161 543,37 €</b>	

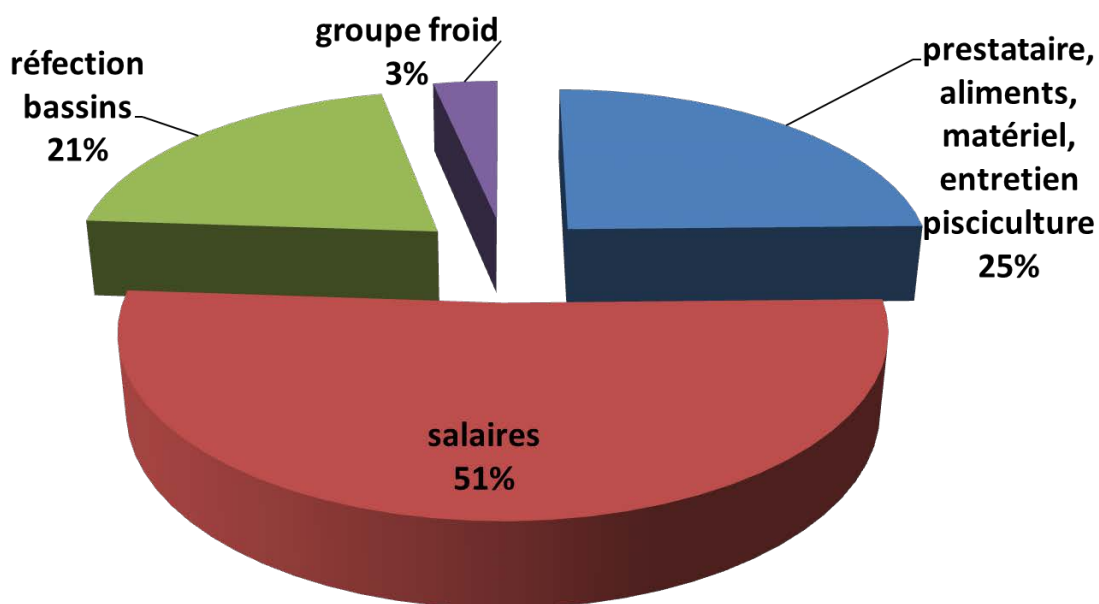
La ligne exceptionnelle pour le point 1.1 correspond aux frais de réfections des bassins de la pisciculture.

La ligne exceptionnelle pour le point 1.3 correspond à l'acquisition du bateau de la garderie.

La ligne exceptionnelle pour le point 4.2 correspond aux frais d'architecte pour le dossier du permis de construire du bâtiment.

La ligne « renforcer la population d'Ombles » est analysée plus en détail :

## Dépenses pour la production d'Ombre chevalier



Recettes		
Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	- €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	26 115,00 €
		Exceptionnelles 6 302,00 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	- €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	1 357,68 €
		Exceptionnelles 21 521,32 €
Formation et accès à la pêche	2.0 Divers	- €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	7 693,40 €
Information	3.0 Divers	- €
	3.1 Editer le bulletin	2 550,00 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	3 614,88 €
	4.1 Organiser les réunions internes	280,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	
		Exceptionnelles 11 754,00 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	- €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	87 922,20 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	0,10 €
	4.6 Louer le droit de pêche	- €
4.7 Provision retraite		
		<b>169 110,58 €</b>

La ligne exceptionnelle pour le point 1.1 correspond à la subvention du Département pour les frais de réfections des bassins de la pisciculture.

La ligne exceptionnelle pour le point 1.3 correspond à la subvention du Département pour l'acquisition du bateau de la garderie.

La ligne exceptionnelle pour le point 4.2 correspond à la subvention du Département qui devrait nous être allouée si le Département confirme son aide au financement de la réhabilitation du bâtiment.

**Résultat :**

**7 567,21 €**

#### **4 - Rapport des commissaires aux comptes et approbation**

Messieurs CIQUIER et VIETTI présentent leur rapport (annexé au présent compte-rendu) à l'issue duquel ils certifient que les comptes de l'association sont sincères et véritables.

**Les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité.**

#### **5 - Planning d'activités prévisionnel 2024**

Yann MAGNANI présente la liste des principales actions prévues en 2024 :

- Protection du lac et gestion piscicole :

Cartographie des herbiers

Alevinage ombles

Suivi frayère ombles de Menthon (température, sédimentation, ....)

Suivi migrations truites

Suivi piscicole

Surveillance de la pêche

- Formation et développement de la pêche

Stages de pêche

Formations montage de lignes

Pontons handi-pêche

- Communication

Bulletin annuel

Site Internet

Réseaux sociaux (Facebook, Instagram)

- Fonctionnement associatif

Délivrance des cartes de pêches / carnets de prélèvement

Gestion de l'association et des locaux

Travaux de rénovation des bâtiments

Il précise bien que les projets d'acquisition et de rénovation des bâtiments ne seront engagés qu'une fois la convention d'attribution de subventions signée avec le Conseil départemental. Dans l'attente ils n'ont pas été intégrés au budget prévisionnel 2024.

**Le planning d'activités prévisionnel présenté est approuvé à l'unanimité.**

## **6 - Budget prévisionnel 2024**

Gilbert ZAMBIANCHI prend la parole. Ce budget ne prend pas en compte les éventuelles dépenses et subvention exceptionnelles, liées à l'acquisition et aux travaux du bâtiment. Tout dépend de l'accord de financement du Département.

La ligne 4.7, apparait à partir de 2024, pour provisionner la retraite de notre salariée. Cela n'avait pas été fait depuis son embauche en 2002 donc il faut rattraper les années.



<b>Dépenses</b>		
Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	1 000,00 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	31 000,00 €
		Exceptionnelles
		0,00 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	3 000,00 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	4 500,00 €
		Exceptionnelles
		0,00 €
Formation et développement de la pêche	2.0 Divers	500,00 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	9 000,00 €
Information	3.0 Divers	400,00 €
	3.1 Editer le bulletin	7 500,00 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	2 500,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	8 000,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	8 000,00 €
		Exceptionnelles
		0,00 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	4 000,00 €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	9 500,00 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	6 500,00 €
	4.6 Louer le droit de pêche	1 380,00 €
4.7 Provision retraite	1 000,00 €	
		<b>97 780,00 €</b>

<b>Recettes</b>		
Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	- €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	
		Exceptionnelles
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	- €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	1 000,00 €
	Exceptionnelles	
Formation et accès à la pêche	2.0 Divers	- €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	8 000,00 €
Information	3.0 Divers	- €
	3.1 Editer le bulletin	2 600,00 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	300,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	300,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	
		Exceptionnelles
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	- €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	86 000,00 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	3 000,00 €
	4.6 Louer le droit de pêche	- €
4.7 Provision retraite	- €	
		<b>101 200,00 €</b>

**Résultat :**

**3 420,00 €**

## 7 - Nomination des vérificateurs aux comptes 2024

Yann MAGNANI remercie chaleureusement Jean-Paul CIQUIER qui, après trois années de « bons et loyaux » services, ne souhaite pas poursuivre son mandat.

Christian VIETTI et Gérard BRICHET se déclarent candidats pour 2024.

**Leurs candidatures sont approuvées à l'unanimité.**

## **8 - Approbation des candidatures au Conseil d'administration de la FDPPMA**

De nouvelles élections doivent être organisées en 2024 pour compléter le Conseil d'administration de la FDPPMA, suite à cinq démissions.

Bernard GENEVOIS se porte candidat.

**Sa candidature est validée à l'unanimité des membres présents .**

## **9 - Temps d'échange**

Monsieur HERRISSON rappelle l'importance du Comité de bassin.

Madame LHULLIER se félicite des échanges instructifs qu'elle a pu avoir avec l'AAPPMA et, plus généralement, du partenariat constructif entre le Conseil départemental et les structures du réseau associatif de la pêche de loisir. Le bon déroulement du plan pêche en est un bon exemple.

Monsieur ROLLIN fait part de son inquiétude sur le dérèglement climatique et le manque d'eau et souligne l'importance du rôle de sentinelle des pêcheurs.

Monsieur VALIBUS s'inquiète de l'importance des prélèvements réalisés par les pêcheurs professionnels ces dernières années et (s') interroge sur la position défendue par le Conseil d'administration d'ALP en ce qui concerne la gestion piscicole de la féra. Yann MAGNANI indique qu'une étude visant à déterminer le prélèvement annuel maximum durable par la pêche a été réalisée en 2023 par un étudiant encadré par les scientifiques de l'INRAE de Thonon. Sur la base d'un partage par moitié, ce prélèvement serait de l'ordre de 11 tonnes pour chacune des deux catégories de pêcheurs. Le CA demande la prise en compte des résultats de ce travail et l'instauration des quotas de prélèvement correspondants. Côté professionnels, la comptabilisation des prises peut se faire en temps réel. Côté pêcheurs de loisir, elle peut intervenir en fin de saison et donner lieu à un ajustement des quotas individuels journaliers et/ou annuels les années suivantes pour respecter au mieux l'objectif.

Monsieur LANGLET Julien de la DDT souhaite apporter une solution pour le juste partage des ressources piscicoles et explique les modalités de régulation du niveau du Lac qui ont été grandement améliorées par l'installation de vannes automatiques.

## **10 – Remerciements**

En remerciement de leur contribution, il est procédé au tirage au sort d'une carte de pêche annuelle option « traîne-sonde » gratuite parmi les pêcheurs qui remplissent un carnet de capture volontaire.

La carte est attribuée à M. MURGIER Thierry.

Il est procédé de même parmi les autres pêcheurs qui contribuent bénévolement aux actions de l'association (hors membres du CA).

La carte est attribuée à M. BONDIN Franck.

L'ordre du jour étant épuisé, Yann MAGNANI remercie encore tous les participants et clôt l'assemblée générale.

Tous les présents sont invités à partager le verre de l'amitié.